

## Imaginons ensemble la ville de demain



### LE P.L.U. : QU'EST-CE QUE C'EST ?

#### Un document stratégique

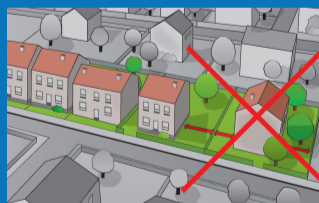
Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) traduit le **projet politique d'aménagement et de développement durables** de la Ville d'Amiens pour les 10 à 15 prochaines années.

#### Une démarche solidaire

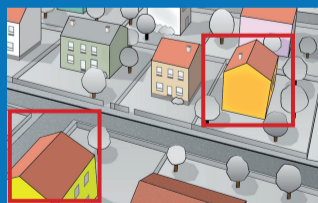
Le P.L.U. garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** des différents secteurs du territoire communal pour **répondre aux besoins** de l'ensemble de la population (logements, équipements, développement économique, cadre de vie...).

#### Un outil réglementaire

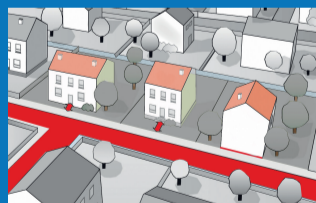
Le P.L.U. permet de fixer des règles d'aménagement et de construction applicables à tous. Il permet, entre autres, de déterminer si une parcelle est constructible ou non, de fixer la hauteur d'un bâtiment, d'établir des règles esthétiques pour chaque bâtiment...



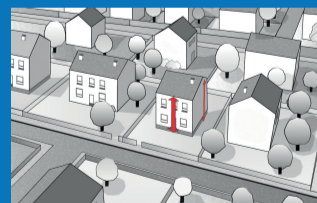
Quelle distance ?



Quel bâtiment est protégé ?



Quel alignement ?



Quelle hauteur ?

#### + D'INFO



Amiens Métropole  
 BP 2720 - 80027 Amiens CEDEX  
 Tél. : 03 22 97 40 40  
[www.amiens.fr](http://www.amiens.fr)  
[plu-amiens-revision@amiens-metropole.com](mailto:plu-amiens-revision@amiens-metropole.com)

## POURQUOI LE P.L.U. ME CONCERNE ?

Le P.L.U. devra répondre à des enjeux qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de la Ville d'Amiens tels que l'habitat, la mobilité, l'économie, les équipements, l'environnement... Ainsi, le P.L.U. sera élaboré autour de 3 objectifs principaux pour le développement futur du territoire :



Conforter l'attractivité et le rayonnement de notre ville



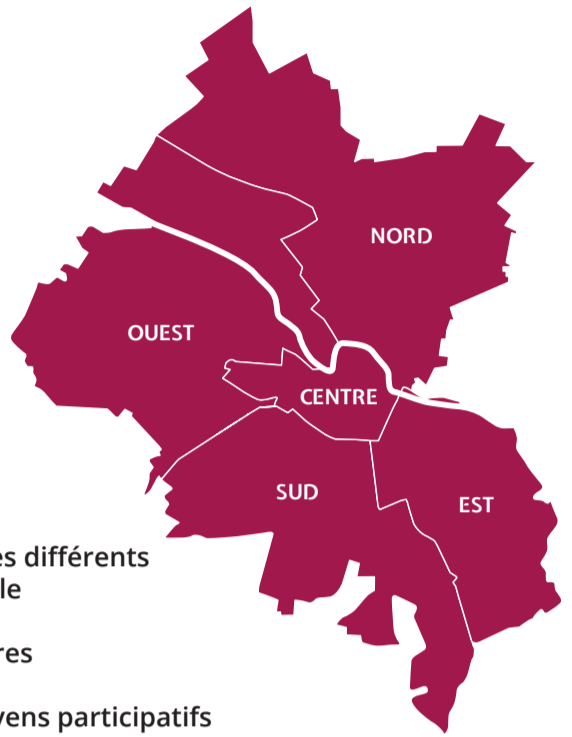
Améliorer le cadre de vie de tous ceux qui habitent et pratiquent notre ville



Amplifier nos actions sur la transition écologique, et la préservation de la biodiversité

## UN PROJET CONCERTÉ

L'élaboration du P.L.U. est un moment privilégié pour instaurer un dialogue continu avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - afin de les informer quant à la nature et aux objectifs du projet et de les associer pleinement à la démarche.



### S'INFORMER

- Articles sur [www.amiens.fr](http://www.amiens.fr) ou dans le journal municipal relatifs à la procédure et à l'avancement des études
- Dossier numérique comprenant l'ensemble des pièces communicables sur [www.amiens.fr](http://www.amiens.fr)
- Plaquettes d'informations
- Exposition publique

### S'EXPRIMER

- Des stands sur les différents secteurs de la ville
- Des questionnaires
- Des ateliers citoyens participatifs
- Des réunions publiques thématiques aux grandes étapes du PLU
- Un registre de concertation à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de secteur
- Par courrier à l'attention de Madame le Maire d'Amiens et par courriel : [plu-amiens-revision@amiens-metropole.com](mailto:plu-amiens-revision@amiens-metropole.com)

## LES ÉTAPES INCONTURNABLES

